



Association des Professeurs Techniques Chefs de Travaux

Délégation Académie de VERSAILLES

Marjorie EPINETTE département 91

Michel PRIOU, département 78

Philippe LETOUZEY, département 92

Roland DELCAUSSE, département 95

COMPTE RENDU D'AUDIENCE

Vendredi 2 décembre 2011

Rectorat de Versailles

Début de l'audience à 17h40

Etaient présents :

M. Alain BOISSINOT, Recteur de l'Académie de Versailles,

Mme. Déborah BÉ, Secrétaire générale Adjointe.

M. Jacques MADIÉ, IA-IPR-coordonnateur STI

Mme Marjorie EPINETTE, MM. Michel PRIOU, Philippe LETOUZEY et Roland DELCAUSSE, Chefs de travaux, respectivement délégués académiques APROTECT des départements 91, 78, 92 et 95.

Après une rapide présentation de l'APROTECT, Michel PRIOU fait part à Monsieur Le Recteur de la déception des Chefs de Travaux à la lecture de la circulaire 2011-256 et des inquiétudes importantes qu'elle suscite :

Une délégation prépondérante des Chefs d'établissement sur l'EPL,

Une prédominance de l'aspect gestion au détriment de l'aspect pédagogique auquel est fortement attaché l'ensemble des chefs de travaux,

Les nombreuses réformes à mettre en place, en rappelant l'engagement du Recteur et sa politique volontariste sur les enseignements technologiques,

Le rôle de l'Assistant(e) du chef de travaux a été mis en avant. Il est primordial pour le fonctionnement des établissements.

Le manque d'attractivité du métier de chef de travaux se constate déjà sur le terrain par le peu de candidature déposée en 2011, surtout sur les LEGT.

Le mécontentement a trouvé son point d'achoppement sur le régime indemnitaire et le non paiement des HSA, mais il est plus profond. Le régime indemnitaire peu représentatif de l'investissement des chefs de travaux, l'appellation désuète, la lettre de mission qui peut mettre le CDT sous la seule coupe du Chef d'établissement ont suscité chez les chefs de travaux un sentiment d'abandon, voire de mépris, et peuvent entraîner un désengagement profond mettant en péril la mise en place des réformes.

Monsieur Le Recteur a admis que changer la dénomination de la fonction de Chef de Travaux était possible, comme l'ont été en son temps le remplacement du mot *Censeur* par *Proviseur-Adjoint* ou *Surveillant Général* par *Conseiller Principal d'Education*. Il pense aussi que c'est une piste pour valoriser la fonction.

Monsieur le Recteur a confirmé qu'il avait reçu des directives ministérielles pour rétablir le régime de paiement des HSA aux Chefs de Travaux qui en perçoivent. Madame BÉ a dit qu'elle était

entraîn de préparé une lettre circulaire à destination des Chefs d'Etablissement pour les informer de la possibilité de régulariser la situation.

Monsieur Le Recteur a affirmé être totalement convaincu du rôle incontournable du chef de travaux, il n'avait pas saisi l'importance des problèmes que nous avons soulevés à la lecture de la nouvelle circulaire, pensant qu'elle était une avancée par rapport à la précédente. Il nous a assuré qu'il porterait nos demandes auprès des instances ministérielles, bien qu'il n'ait pas lui même de marges de manœuvre pour sursoir à nos demandes.

Monsieur Le Recteur nous a demandé quelles étaient nos propositions.

Michel PRIOU, au nom de l'APROTECT, a lancé quelques pistes.

La lettre de mission doit être cosignée par le chef d'établissement et le corps d'inspection afin de conserver l'aspect pédagogique de nos missions.

Le rôle de conseiller technique sur un secteur géographique pourrait permettre une rationalisation des moyens matériels et humains et faciliterait la mise en place des réformes et une meilleure coordination sur le terrain dans l'intérêt des formations technologiques et professionnelles. Nous avons rappelé les difficultés qu'il y avait à la mise en place des enseignements d'exploration SI-CIT dans certains lycées. Nous pourrions calquer notre positionnement sur celui des Agences Comptables.

Cette proposition a été particulièrement bien accueillie par Monsieur le Recteur qui y a vu un atout réel pour l'enseignement de la technologie en collège et des sciences de l'ingénieur en lycée, un renforcement de la dynamique sur les enseignements d'exploration et sur la mise en place des réformes, notamment celle du Bac STI2D, ainsi qu'un avantage certain pour développer la logique de bassin.

Monsieur MADIER a appuyé cette proposition en renforçant l'idée d'une ingénierie pédagogique locale au centre de laquelle le Chef de Travaux serait un référent.

Nous avons ajouté que dans cette configuration, le rôle des assistants de Chef de Travaux serait prépondérant et donc renforcé de fait.

Monsieur le Recteur a demandé à Monsieur MADIER de réfléchir à cette proposition pour une mise en place expérimentale dans l'Académie.

Monsieur le Recteur, en guise de conclusion, a proposé de rencontrer les Chefs de Travaux lors d'une prochaine réunion académique pour les rassurer et leur dire l'importance qu'il prêtait à notre rôle dans les EPLE.

Nous avons remercié Monsieur le Recteur de son écoute bienveillante.

Fin de l'audience à 19h10

La délégation Académique APROTECT